



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

Sous-Direction de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire

Bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière

## **B E P E C A S E R**

Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile  
et de la Sécurité Routière

# **G U I D E D E L ' E X A M I N A T E U R**

## **EPREUVES D'ADMISSION ET DE RATTRAPAGE**

Tour Pascal B  
92055 La Défense cedex  
téléphone :  
01 40 81 21 22  
télécopie :  
01 40 81 81 98

**Octobre 2014**

**L'arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) abroge l'arrêté du 23 janvier 1989 relatif au programme national de formation (PNF) à la conduite. En matière d'organisation pédagogique, l'approche par compétences intègre et complète la pédagogie par objectifs (PPO) afin de mettre en synergie les domaines didactiques, de donner du sens aux apprentissages et de pérenniser les acquis. La volonté de toute démarche d'éducation routière est orientée vers une meilleure prise en compte du risque réel et d'un renforcement de la compréhension du système dans lequel la mobilité s'inscrit (politique, environnemental, individuel...). C'est dans ce contexte que certaines exigences sont intégrées à l'examen.**

## POURQUOI DEUX GROUPES D'ÉPREUVES DISTINCTES POUR L'EXAMEN DU B.E.P.E.C.A.S.E.R ?

Le diplôme du B.E.P.E.C.A.S.E.R atteste d'une capacité professionnelle acquise au cours d'une formation spécifique et réglementée, d'une durée minimum de **630 H**, dispensée dans des établissements agréés.

Le niveau exigé pour l'inscription est celui du diplôme nationale du brevet (ex brevet des collèges).

L'examen est composé d'épreuves d'admissibilité et d'épreuves d'admission.

**Les épreuves d'admissibilité** ne portent pas sur un programme spécifique et leur préparation n'entre pas dans le cadre des **630** heures visées ci-dessus. Elles ont pour but de vérifier que les candidats disposent d'un certain nombre de pré requis, à savoir : des qualités d'expression, des capacités d'analyse et de synthèse, d'une ouverture d'esprit, d'aptitudes à communiquer et à argumenter.

**Les épreuves d'admission** ont pour but de s'assurer de l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être indispensables pour une pratique professionnelle de qualité.

A l'issue de sa formation, le candidat doit être en mesure de :

- Passer avec succès les épreuves d'admission de l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R. ;
- Former des usagers de la route d'âges et d'aptitude différents ;
- Animer des séances d'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire et extra-scolaire ;
- Participer à des commissions ou de missions dans le cadre des politiques locales de sécurité routière.

A cet effet, des objectifs généraux de formation ont été clairement définis dans le "livret de formation des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière" qu'il apparaît utile de rappeler ici :

- Acquérir des notions de pédagogie et de psychologie liées à la conduite automobile ;
- Apprendre à mettre en œuvre les principes de la pédagogie applicables à tous les apprentissages ;
- Savoir préparer et utiliser des progressions d'apprentissage de la conduite automobile ;
- Savoir utiliser les outils pédagogiques spécifiques à la sécurité routière (REMC), guide pour la formation des automobilistes, livrets d'apprentissage, dossiers thématiques...) ;

- Connaître les composantes de la circulation et de la sécurité routières ;
- Acquérir des connaissances relatives à l'automobile ;
- Acquérir des notions de droit public et connaître les institutions concernant la sécurité routière.

**Les épreuves de rattrapage sont identiques aux épreuves d'admission.**

## POURQUOI UN GUIDE DE L'EXAMINATEUR ?

Le présent guide ne traite que des épreuves d'admission et de rattrapage.

Il poursuit un double objectif :

1 - **Préciser la mission respective** des examinateurs, des coordinateurs pédagogiques et du jury, tous garants du bon déroulement de l'examen.

Par l'exercice de leurs fonctions, tous engagent la responsabilité de l'Etat devant les candidats; ils doivent en conséquence veiller particulièrement à la qualité du service public et aux intérêts des candidats.

2 - Permettre aux examinateurs de bien **comprendre** le but de chaque épreuve ainsi que **le système d'évaluation** afin d'assurer la garantie de l'égalité de traitement des candidats, quel que soit le centre d'examen.

A cet effet, la présentation de chaque épreuve est accompagnée d'un rappel des textes réglementaires. Par ailleurs, pour chaque critère d'évaluation est proposée une liste non exhaustive de questions qui se veulent autant de pistes d'observation, d'éclairages utiles pour les examinateurs.

Ce guide ne doit pas être considéré comme une entité figée. Il doit pouvoir s'enrichir des suggestions émises par les coordinateurs et examinateurs en vue de favoriser la qualité et l'harmonisation des évaluations.

## SOMMAIRE

### Le rôle des différents acteurs

- Rôle des examinateurs ..... P 7
- Rôle des coordinateurs ..... P 7
- Rôle du jury ..... P 8
- Réunions préparatoires ..... P 8

### La procédure d'évaluation

- Recommandations aux examinateurs ..... P 9
- Comment établir la notation ..... P 9
- Schéma de la procédure d'évaluation..... P 10

### Les épreuves d'admission

- Le contrôle des connaissances ..... P 12
- La pédagogie en salle ..... P 13
- La conduite commentée ..... P 24
- La pédagogie sur véhicule ..... P 32
- Les épreuves de rattrapage ..... P 43
- Liste des ouvrages autorisés pendant les épreuves ..... P 44

# RÔLE DES DIFFERENTS ACTEURS

## RÔLE DES EXAMINATEURS

Les examinateurs et les correcteurs des épreuves d'admission sont, dans l'exercice de ces fonctions, chargés d'assurer une **mission de service public**.

A ce titre, ils doivent :

- Se conformer aux directives pédagogiques édictées par le ministre chargé de la sécurité routière en faisant abstraction des positions personnelles ;
- Respecter les procédures d'évaluation dans les textes réglementaires et pressentis dans ce guide ;
- Appliquer les consignes pédagogiques et docimologiques données par les coordinateurs et faire appel à eux en cas de difficulté ;
- Appliquer les devoirs de réserve et de discrétion professionnelle en vigueur dans la Fonction Publique.

## RÔLE DES COORDINATEURS

Les coordinateurs nommés par le ministre chargé de la sécurité routière jouent tout au long du déroulement des épreuves d'examen un rôle de **conseillers pédagogiques**.

Leurs fonctions sont notamment :

- D'expliciter le cadre réglementaire et pratique de l'examen ;
- De préciser les objectifs des épreuves ;
- D'expliquer les critères de notation, les techniques d'évaluation et l'utilisation des tableaux de notation et d'observation.

A ce titre :

- . Ils veillent au bon déroulement de l'examen ;
- . Ils peuvent assister aux différentes épreuves et conseillent au besoin les examinateurs afin de faciliter l'harmonisation des jugements et des pratiques ;
- . Ils participent au jury et assistent le président du jury dans l'application des directives pédagogiques ;
- . Ils appliquent les devoirs de réserve et de discrétion professionnelle en vigueur dans la Fonction Publique.

## ROLE DU JURY

### Le jury a seul compétence pour arrêter les résultats définitifs

Sous l'autorité de son président, le jury délibère et procède à un examen approfondi des notes proposées par les examinateurs avant d'arrêter les résultats définitifs.

Après avoir pris connaissance des observations portées par les correcteurs et examinateurs, le jury peut décider de modifier une ou plusieurs notes, à l'exception de celle de l'épreuve de contrôle des connaissances (Q.C.M.) dont le caractère mathématique de la correction ne permet pas de revenir sur la note attribuée.

Le jury examine tout particulièrement le cas des candidats ayant un total de points très proche du total réglementaire ou présentant des écarts de notes importants entre les épreuves de pédagogie par exemple.

Bien entendu, il ne peut s'agir que d'examens individuels. Le jury peut opérer une péréquation des notes, c'est-à-dire procéder à un ajustement des notes en fonction de l'échelle de notation utilisée par chaque couple d'examineurs. Le seuil d'admission ne peut en aucun cas être abaissé.

Les coordinateurs donnent leur avis sur les évaluations réalisées pendant l'examen et la cas échéant sur les cas litigieux.

Ils n'ont toutefois pas voix délibérative.

Les décisions du jury sont **souveraines** et ses délibérations doivent être tenues secrètes. Seule une erreur matérielle ou le non respect des dispositions réglementaires régissant l'examen permettent éventuellement de revenir sur une décision du jury.

Le président du jury décide de la date et du mode de communication des résultats de l'examen. Sont déclarés admis à l'issue de la réunion du jury, les candidats ayant obtenu **90 points sur 180, sous réserve de ne pas avoir obtenu de note éliminatoire, c'est-à-dire une note inférieure à 7/20.**

### REUNIONS PREPARATOIRES AUX EPREUVES

Avant les épreuves d'admission, les coordinateurs animent une réunion d'information à l'intention des examinateurs, des membres du jury et des formateurs exerçant dans les établissements agréés présentant des candidats, à l'exclusion de toute autre personne, hormis les représentants de l'Administration.

La présence des examinateurs est obligatoire, sauf cas exceptionnel. Au cours de cette réunion, les coordinateurs expliquent notamment les objectifs des épreuves, les critères de notation, les consignes données aux examinateurs ainsi que le rôle respectif de chacun.

Les modalités d'évaluation peuvent être rappelées au début de chaque épreuve lors de mini réunions.



## **LA PROCEDURE D'EVALUATION**

### **RECOMMANDATIONS AUX EXAMINATEURS**

Concourir à un examen constitue une situation stressante pour le candidat. Afin que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions possibles, il est donc essentiel que les examinateurs soient particulièrement vigilants sur les points suivants :

- Etre accueillant, mettre à l'aise, adopter une neutralité bienveillante ;
- Etre attentif à la prestation du candidat tout au long de l'épreuve ;
- Ne pas laisser transparaître ses impressions ;
- Le candidat ne doit jamais ressentir de la part des examinateurs du désintérêt pour sa prestation ni même de l'hostilité ;
- Le travail des examinateurs consiste exclusivement à observer une prestation donnée à travers des critères bien définis. Ils ne doivent pas oublier que l'examen est constitué de plusieurs épreuves.

**Le jugement final appartient au jury et non pas aux examinateurs**

## COMMENT ETABLIR LA NOTATION

**1 - Pendant la prestation du candidat, chaque examinateur** inscrit ses observations sous forme de commentaires positifs et/ou négatifs sur la grille d'observations remise par le secrétariat de l'examen. Lorsque la place prévue pour les observations s'avère insuffisante, une feuille libre peut être utilisée et jointe à la grille «officielle».

**2 - A l'issue de la prestation du candidat, chaque examinateur, séparément,** attribue une note pour chacun des critères sur la base de ses observations notées au cours de l'épreuve.

**3 - Toujours séparément,** chaque examinateur additionne les notes qu'il a attribuées aux différents critères d'évaluation et obtient ainsi le total.

**Attention :** la pratique consistant à attribuer d'abord une note globale que l'on décompose ensuite critère par critère est **prohibée**. En effet, cette pratique dénature le système d'évaluation de l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R. et nuit au principe d'égalité de traitement des candidats.

**4 - Les deux examinateurs comparent ensuite critère par critère leurs observations,** puis les notes correspondantes. Ils doivent ensuite se mettre d'accord et attribuer une valeur commune pour chaque critère. Il n'y a pas de règle, c'est la discussion entre les deux examinateurs sur la base d'observations séparées qui permet de déterminer ces valeurs communes. Elles peuvent donc être identiques ou différentes des notes initiales d'un ou des deux examinateurs. C'est l'addition de l'ensemble des valeurs qui constitue la note commune.

**5 - En cas d'écart important de notation ou d'impossibilité à trouver un accord sur une note commune,** les examinateurs doivent faire appel à un coordinateur pédagogique.

**6 - Les deux examinateurs signent la grille de notation commune.** Ils lui joignent les grilles individuelles et éventuellement les feuilles où figureraient des observations complémentaires. Les examinateurs remettent l'ensemble des documents au secrétariat de l'examen. Ces documents constituent le dossier sur lequel s'appuiera le jury pour attribuer la note définitive du candidat.

## **SCHEMA DE LA PROCEDURE D'EVALUATION**

### **1ère phase : travail personnel**

#### **Pendant la prestation**

- **Observation de la prestation ;**
- **Prise de notes** sur la grille d'observations.

#### **A l'issue de la prestation**

- **Attribution** d'une **note** à chaque critère ;
- **Addition** des notes pour obtenir une **note individuelle**.

### **2ème phase : travail commun**

#### **Après la note individuelle**

- **Mise en commun** des **observations** ;
- **Recherche d'accord** pour attribution d'une **note commune** à chaque critère ;
- **Addition** des notes pour obtenir une **note commune qui sera proposée au jury**

**SI ECART IMPORTANT  
OU DIVERGENCE D'APPRECIATION  
FAIRE APPEL AU COORDINATEUR PEDAGOGIQUE**

## **LES EPREUVES D'ADMISSION**

**Les épreuves d'admission ont pour finalité de vérifier si les candidats possèdent les qualités et les compétences requises pour l'exercice de la profession.**

Elles comprennent **quatre épreuves complémentaires** qui permettent d'apprécier les connaissances des candidats, leurs qualités pédagogiques, leur faculté à commenter des situations de conduite.

Chaque épreuve est notée sur 20 points et est affectée d'un coefficient de 1 à 3. **Toute note inférieure à 7/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.**

## CONTROLE DES CONNAISSANCES

**Durée de l'épreuve : 1 heure 15 minutes**

### Objectif de l'épreuve

**L'objectif de cette épreuve est de vérifier si le candidat connaît l'ensemble du programme et s'il sait utiliser efficacement les Livres 1, 2, 3 et 4 du code de la route ou tout autre ouvrage de vulgarisation du code de la route.**

### Forme de l'épreuve

Ce contrôle se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (Q.C.M.) de 40 questions. Le candidat répond en cochant la ou les réponses qu'il estime bonne(s) parmi celles qui lui sont proposées. Il utilise, à son gré, les documents *mentionnés page 45*.

### Examineurs

Un enseignant de la conduite et un représentant de l'administration.

### Notation

La notation s'effectue à partir de la grille de correction type établie par le ministère chargé de la sécurité routière.

L'épreuve est notée sur 40 points (coef. 2). Elle est corrigée à raison d'un point en moins par réponse fautive ou incomplète à une question.

Une réponse est fautive si le candidat a entouré une ou plusieurs lettre(s) autre(s) que celle(s) fixée(s) par le corrigé.

Une réponse est incomplète si le candidat n'a pas entouré toutes les lettres énumérées par le corrigé.

La grille de correction ne peut prêter à aucune interprétation et doit être scrupuleusement respectée. Elle ne peut être modifiée qu'avec l'accord préalable du ministre chargé de la sécurité routière.

## P E D A G O G I E E N S A L L E

**Durée de l'épreuve : 55 minutes après 45 minutes de préparation**

### Objectif de l'épreuve

**Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités pédagogiques du candidat qui dispense un cours théorique devant un auditoire. Si l'approche psychologique et pédagogique est prépondérante dans cette épreuve, pour autant les contenus réglementaires ou techniques n'ont pas à être négligés.**

### Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort deux numéros. Le tirage au sort s'effectue à l'aide de papiers numérotés correspondant au nombre de thématiques.

Il prend connaissance de l'intitulé des deux thématiques issues de la banque de thèmes constituée par le ministre chargé de la sécurité routière et correspondant aux numéros tirés au sort et arrête son choix.

Le candidat dispense un cours devant un auditoire portant sur la thématique qu'il a choisi à la suite du tirage au sort.

**NB : Les examinateurs inscrivent sur la grille de notation du candidat le numéro du sujet qu'il aura à traiter.**

Pendant la préparation et durant le cours, *le candidat ne peut utiliser que les documents mentionnés page 45.*

Le candidat a l'entière initiative de l'organisation de sa séance et gère son temps en tenant compte des critères d'évaluation.

**Les examinateurs indiquent au candidat qu'il sera en face à face pédagogique avec l'auditoire pendant 45 minutes, qu'il bénéficiera, après la sortie de l'auditoire de la salle, de 5 minutes pour préparer l'explication de sa démarche pédagogique qu'il présentera aux examinateurs pendant une durée de 5 minutes.**

**Les examinateurs indiquent également au candidat que sa prestation doit tenir compte du REMC, et qu'elle doit être en lien avec la matrice GDE.**

### Examineurs

Il s'agit d'un enseignant de la conduite et au choix d'un enseignant de l'Éducation Nationale, d'un professionnel de la formation des formateurs ou d'un psychologue agréé pour la formation des conducteurs infractionnistes. Les examinateurs peuvent être en activité ou à la retraite.

## Notation

L'épreuve est notée sur 20 points (**coef. 3**).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

## Critères d'évaluation

Pour chaque critère, des pistes d'observations, sous forme d'indicateurs, sont proposées aux examinateurs sous forme de questions.

### **Ces indicateurs de critères ne sont pas exhaustifs.**

Ils sont donnés pour faciliter le travail d'observation et d'analyse des examinateurs et assurer l'égalité de traitement des candidats.

#### **A - Relation avec l'auditoire**

Ce critère permet d'évaluer la capacité du candidat à **établir et à maintenir une relation positive** avec un groupe et avec chacune des personnes qui le compose. *La qualité de la communication avec l'auditoire pendant toute la prestation est évaluée à travers ce critère. En revanche, la qualité de la relation pédagogique est évaluée à travers le critère « développement du cours ».*

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat se présente-t-il ? Comment ?
- S'intéresse-t-il à ses élèves ? A leur bien-être, à leur confort ?
- A-t-il une attitude ouverte qui facilite la communication ?
- Est-il motivé ? Intéressant ?
- Propose-t-il un cadre de relation ? Lequel ? Comment le présente t-il ?
- Regarde-t-il ses élèves ?
- Les écoute-t-il ? Les entend-t-il ? Les comprend-t-il ?
- Cherche-t-il à les faire s'exprimer ? Comment ?
- Comment réagit-il ? Tient-il compte des réactions de l'auditoire ? Comment cela se traduit-il ?
- A-t-il le sens du contact avec les élèves ?
- Est-il directif ? Rassurant ? Protecteur ? Convaincant ? Chaleureux ? Sérieux ? Sévère ? Naturel ? Artificiel ?
- Est-il dynamique ? Agité ? Calme ? Absent ? Indifférent ?
- Manifeste-t-il suffisamment d'aisance verbale ou physique ?

- Sait-il maintenir l'échange, la participation des élèves pendant tout le cours ? Comment ?
- Cherche-t-il à savoir s'il est compris de l'auditoire ?
- Le débit de paroles est-il adapté?
- Parle-t-il assez fort ? Pas assez fort ? Trop fort ?
- Ses propos sont-ils clairs ? Adaptés?
- Le candidat aborde-t-il les contenus avec le souci de les adapter à l'objectif ou à l'auditoire ?...

## **B - Détermination de l'objectif**

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à connaître son auditoire et à l'évaluer pour **déterminer un ou des objectifs pédagogiques** dans un ou plusieurs domaines didactiques s'inscrivant dans le cadre d'une approche par compétences prévue par le **Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)** (savoirs, savoir faire, savoir être et savoir devenir).

L'évaluation doit prendre en compte l'évaluation générale, l'évaluation spécifique et la détermination et le choix de l'objectif.

0	1	2	3
---	---	---	---

### **1 - Évaluation générale**

- Le candidat cherche-t-il à connaître son auditoire, notamment en tant qu'usagers de la route ? (Ex : niveau, progression, expériences de la circulation, apprentissages précédents, centres d'intérêt, motivations **dans leurs déplacements et dans leur quête d'autonomie, attentes, demandes, leurs craintes dans les déplacements**).
- Cherche-t-il à connaître les représentations des élèves (ce qu'ils pensent du thème, comment ils le pensent et pourquoi ils le pensent ?)
- Quelles techniques, quels outils, quels moyens utilise-t-il pour réaliser l'évaluation et faire émerger des réflexions sur le thème ?

### **2 - Évaluation spécifique**

- Se sert-il de l'évaluation générale pour construire son évaluation spécifique ?
- Comment mesure-t-il le niveau de connaissances de ses élèves :
  - Par une évaluation qualitative ? Quantitative ?
  - Par des questions ouvertes ? Fermées ? A la cantonnade ?
  - Par des exercices ?
- S'appuie-t-il sur les interactions du groupe ?
- Quelles techniques, quels outils, quels moyens utilise-t-il pour mettre en œuvre son évaluation de départ ?



- L'évaluation est-elle pertinente par rapport au thème imposé et au REMC ?
- Utilise-t-il les contenus réglementaires, techniques liés à la thématique pour construire de façon rationnelle et pertinente son évaluation ?

### **3 - Détermination et choix du ou des objectifs**

- Les évaluations ont-elles fait l'objet d'un bilan et sous quelle forme ? Le bilan est-il juste ? Le justifie-t-il à son auditoire ?
- Communique-t-il le résultat de ce bilan aux élèves, de quelle manière ?
- Le ou les objectif(s) déterminé(s) découlent-ils de l'évaluation spécifique ? Sont-ils en lien avec l'évaluation générale ?
- Prend ou prennent-ils en compte le REMC ?
  - Comment est-il ou sont-ils présentés, justifiés et formulés ? Répond(ent)-il(s) aux besoins de l'auditoire ?
- Est-il ou sont-ils définis assez tôt ou trop tardivement ?
- Si une compétence associée est évoquée, est-elle en lien avec le thème ? Avec le ou les objectifs ?
- Le candidat propose t-il une démarche pour atteindre le ou les objectifs choisis ? Exemple : plans, exercices, bilan à venir, auto évaluation ..
- Propose-t-il un résultat attendu pour procéder éventuellement à une évaluation de fin de séance ?
- Propose-t-il des règles pour le déroulement du cours ? Une méthode ? Des techniques ? Des outils ? ...

**NB : Les examinateurs indiquent sur la fiche d'observations le ou les objectifs fixé(s) par le candidat.**

### **C - Développement du cours**

Ce critère sert à apprécier la façon dont le candidat **construit et anime son cours** en fonction de la thématique, de l'évaluation, du ou de ses objectifs associé(s) à une sous-compétence.

Si le développement du cours doit toujours être structuré dans une démarche pédagogique par objectif, il doit permettre également d'intégrer des réflexions et de favoriser l'émergence d'une discussion sur l'accroissement du risque.

0	1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

*Ce critère noté sur 8 points comprend deux sous-critères « attitude pédagogique – méthodes pédagogiques » et « maîtrise des contenus ». Les examinateurs doivent réguler leur notation en attribuant 4 points maximum pour l'attitude et les méthodes pédagogiques et 4 points maximum pour les contenus.*

## **Sous critère N° 1 : Attitude pédagogique et méthodes pédagogiques**

- Le cours s'appuie-t-il sur les évaluations ?
- Propose-t-il un plan pour traiter l'objectif ? La sous-compétence fait-elle partie intégrante du plan ?
- Poursuit-il bien l'objectif visé ? Si non, pourquoi ?
- L'objectif est-il modifié ou adapté ? Pourquoi ? Le justifie-t-il à son auditoire ?
- Le candidat suit-il une progression ? Va-t-il du plus simple au plus compliqué ? Du connu vers l'inconnu ? Du concret à l'abstrait ?
- Utilise-t-il des exemples, des démonstrations, des comparaisons, des supports ? Est-ce judicieux, adapté à l'auditoire ? Ooportun ?
- Les méthodes et techniques pédagogiques utilisées sont-elles adaptées à l'objectif posé, à l'auditoire et à la situation d'apprentissage ?
- Les interactions et argumentations sont-elles guidées ? Organisées ? Pertinentes ? Constructives ? Font-elles émerger une réflexion ?
- Les explications sont-elles précises, utiles, claires, décomposées, progressives, adaptées ? Sont-elles techniques, psychologiques, réglementaires ?
- Fait-il des dessins, des schémas ? Sont-ils exacts ? Explicites ?
- Propose-t-il des exercices adaptés à l'auditoire ? A l'objectif ? A la sous-compétence associée ? Si oui, sont-ils organisés et suivis ? Les résultats sont-ils exploités ?
- Souligne-t-il les réussites des élèves ?
- L'activité de l'auditoire est-elle soutenue ?
- Le candidat favorise-t-il l'échange entre les participants, est-il capable d'engager auprès de son auditoire, une réflexion sur les représentations des risques ? Arrive-t-il à le rediriger, à le ré-orienter en fonction de ses axes de travail ?

## **Sous critère N° 2 : Maîtrise des contenus**

- Les contenus sont-ils exacts ou erronés ?
- S'appuient-ils sur les évaluations ?
- Ces contenus sont-ils adaptés à l'objectif visé ? Sinon pourquoi ?
- Sont-ils utiles à l'auditoire ? Apportent-ils une réelle plus value, débouchent-ils sur une réflexion sur le risque ?
- Les contenus réglementaires, techniques, sont-ils présentés de façon claire, ordonnée, structurée, argumentée ?

- Sont-ils adaptés à la vie quotidienne et à une mobilité citoyenne ? Débouchent-ils sur une perspective nouvelle de pratiques, de changements de pratiques, de représentations nouvelles en faveur de la sécurité routière ?

## **D - Bilan**

Ce critère sert à apprécier la capacité du candidat à **restituer l'ensemble de la séance dans une progression générale**. En fonction du ou des objectifs travaillé(s), le candidat doit pouvoir mesurer l'écart éventuel entre le niveau de l'auditoire en début de séance et celui atteint à la fin, mettre en avant les progrès réalisés et donner à chacun la possibilité d'évaluer sa progression.

Il doit également permettre à l'auditoire de s'auto-évaluer notamment en termes de connaissances ou de compréhension sur l'objectif. La sous-compétence énoncée n'a pas à être évaluée mais peut éventuellement faire l'objet d'un axe de poursuite après cette séquence.

0	1	2	3
---	---	---	---

### **Si le bilan est mené avec évaluation :**

- Le candidat vérifie-t-il si son ou ses objectif(s) est ou sont atteint(s) ? Si non pourquoi ? Son choix est-il judicieux ?
- L'évaluation est-elle cohérente par rapport à l'objectif ou aux objectifs fixé(s) ?
- Le résultat de l'évaluation est-il explicite et communiqué clairement à l'auditoire ?
- L'auditoire participe-il aux résultats de l'évaluation ? Est-il mis en capacité de s'auto-évaluer au moins partiellement ?

### **Si le bilan est mené sans évaluation :**

- Le bilan est-il clairement dressé et formulé ? Est-il cohérent ?
- Le bilan peut-il susciter une réflexion sur les représentations, les risques ?
- L'auditoire participe-t-il à ce bilan ?

### **Dans les deux cas :**

- Renforce-t-il les acquis par des contenus réglementaires, techniques, exacts et précis ?
- Le candidat souligne-t-il les points positifs ou négatifs ?
- Rappelle-t-il les grandes lignes du cours ?
- Replace-t-il la séance dans une progression d'ensemble en lien avec les compétences définies dans le REMC ?
- Cela débouche-t-il sur d'autres objectifs pour d'autres séances de formation ?
- Est-ce une incitation à l'action ? A de nouvelles acquisitions ? A de nouvelles représentations ?

A l'issue du face à face pédagogique, l'auditoire quitte la salle. Le candidat dispose alors de 5 minutes pour préparer son entretien. La préparation de l'entretien a lieu dans la salle d'examen. Ensuite, le candidat dispose de 5 minutes pour expliquer aux examinateurs ses choix en matière de démarche pédagogique et répondre à leurs questions éventuelles.

**C'est le seul moment où les examinateurs peuvent intervenir. Il convient de souligner que les examinateurs n'ont pas à interroger le candidat sur d'éventuelles erreurs de contenus réglementaires et/ou techniques.**

### **E - Explications sur la démarche pédagogique**

Ce critère permet d'apprécier les capacités du candidat à **prendre du recul** sur la cohérence de sa démarche, à **situer son cours dans les niveaux de la matrice GDE** et à **s'auto-évaluer** pour tirer des enseignements de ses réussites ou de ses échecs afin de progresser. Il permet ainsi au candidat de réfléchir sur une éventuelle régulation pédagogique de sa pratique.

**Le candidat sera amené à préciser où il situait son intervention au travers de la matrice GDE et notamment à quel(s) niveau(x).**

A l'issue du face à face pédagogique, l'auditoire quitte la salle. Le candidat dispose alors de 5 minutes pour préparer son entretien. La préparation de l'entretien a lieu dans la salle d'examen. Ensuite, le candidat dispose de 5 minutes pour expliquer aux examinateurs ses choix en matière de démarche pédagogique et répondre à leurs questions éventuelles.

**C'est le seul moment où les examinateurs peuvent intervenir. Il convient de souligner que les examinateurs n'ont pas à interroger le candidat sur d'éventuelles erreurs de contenus réglementaires et/ou techniques.**

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat sait-il faire le point sur sa prestation ? Est-il capable d'expliquer le déroulement de la séance, les liens entre les différentes étapes de sa démarche ? D'en souligner les aspects positifs, négatifs ?

- Au terme de l'analyse du déroulement de la séance, quels enseignements tire-t-il concernant :

- . Le choix et l'utilisation des outils, supports pédagogiques, techniques, méthodes ;
- . L'évaluation initiale, le choix de son ou ses objectifs ;
- . Les contenus abordés ;
- . Le bilan ;
- . La motivation, la participation, l'activité de l'auditoire ;
- . Sur ses changements éventuels de méthodes en cours de séance ?

- Exprime t-il quelles étaient ses intentions pédagogiques ?

**NB : L'explication sur la démarche pédagogique doit être à l'initiative du candidat et doit lui permettre de formuler une analyse critique de sa prestation et de faire part de ses impressions. L'intervention des examinateurs doit favoriser cette expression.**

**Aucune impression des examinateurs ne doit donc transparaître.**

Remarques générales

Les examinateurs se reportent aux dispositions définies page 10 pour les procédures de notation.

**Ils écrivent leurs commentaires et leurs notes individuelles sur des documents prévus ci-après.**



**PEDAGOGIE EN SALLE**

Rappel de l'objectif : Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités pédagogiques du candidat qui dispense un cours devant un auditoire. Si l'approche psychologique et pédagogique est prépondérante dans cette épreuve, pour autant les contenus réglementaires ou techniques n'ont pas à être négligés.

Session du ..... 20..

Candidat n° .....

**Intitulé de l'objectif défini** : .....

**Intitulé de la sous-compétence associée** : .....

**Observations**

TPS		POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
	<b>RELATION AVEC L'AUDITOIRE</b>		
	<b>DETERMINATION DE L'OBJECTIF</b>  <u>Évaluation générale</u>  <u>Évaluation spécifique</u>  <u>Bilan</u>  <u>Détermination et choix du ou des objectifs en lien avec la sous-compétence associée</u>		





## CONDUITE COMMENTEE

**Durée de l'épreuve : 25 minutes**

But de l'épreuve

**Cette épreuve a pour objet de vérifier que le candidat est capable d'analyser des situations de conduite et d'exprimer les résultats de cette analyse dans des termes lui permettant d'enseigner la conduite, en développant notamment les techniques d'anticipation.**

NOTA BENE

*Conduire, c'est, grâce à une vigilance suffisante, résoudre en permanence une multitude de problèmes de circulation, ou mieux, éviter d'avoir à les affronter. C'est la traduction concrète en gestes, en comportements observables, d'un processus mental d'élaboration de décisions de conduite fondé sur l'anticipation, c'est-à-dire la détection, l'identification et l'interprétation des indices de l'environnement, puis sur des prévisions d'évolutions possibles de la situation amenant le conducteur à anticiper.*

*Si conduire, c'est résoudre à l'avance des problèmes de circulation par un traitement de l'information du type : "je vois..., donc je pense et je prévois que..., donc je décide de... et je le fais", enseigner la conduite consiste à former l'élève à la mise en oeuvre de ce processus.*

*Pour former, il faut pouvoir expliquer et montrer. La conduite commentée permet d'expliquer et de montrer à un apprenti l'ensemble du processus mental que doit continuellement mettre en oeuvre le conducteur. Elle permet notamment de rendre plus concrètement perceptible par l'apprenti la partie "invisible" du processus, le "raisonnement" qui permettra une décision saine.*

*La conduite commentée est une technique pédagogique démonstrative que l'enseignant utilise pour aider l'élève à atteindre les objectifs de formation et à devenir un conducteur plus conscient, plus réfléchi. Mais l'élève doit pouvoir aussi la mettre en pratique directement. C'est donc également une technique pédagogique active. L'enseignant demande à l'élève de dire, pendant qu'il conduit, tout ce qu'il remarque, prévoit et fait. L'élève est ainsi obligé de faire un effort pour voir et prévoir. En parlant, il prend mieux conscience des difficultés qu'il rencontre et de la manière de les surmonter. Il s'aperçoit de ses erreurs éventuelles. De son côté, l'enseignant se rend compte de ce qui se passe «dans la tête» de son élève.*

*Cette technique d'apprentissage de la conduite en circulation devrait être de plus en plus utilisée. Il est donc essentiel que le candidat BEPECASER en ait une maîtrise parfaite. Il doit être capable de traduire en mots le processus mental d'élaboration de ses décisions avant de le traduire en actions de conduite, c'est-à-dire expliquer ce qu'il perçoit, ce qu'il prévoit, et pourquoi, avant de mettre en oeuvre sa décision et mettre ainsi en accord ses paroles et ses actes.*

**Quelques exemples de commentaires de candidats :**

*« ... La visibilité est réduite... Je ralentis... Je reviens en troisième... C'est un virage... Je serre à droite, la route est étroite, un véhicule pourrait venir en face... ».*

*« ... La chaussée est très étroite... Une personne pousse un landau... Devant, un jeune enfant marche... Je surveille sa trajectoire même à droite, je ralentis... ».*

*« ... Des véhicules sont arrêtés au loin devant moi... La camionnette rouge derrière moi est très près. Je ralentis dès maintenant en la surveillant... ».*

*« ... A l'intersection, je vais tourner à gauche... Personne derrière, je me place... Une voiture verte arrive vite, je la laisse passer... Je passe avant la blanche... ».*

*« ... J'entre dans une rue à priorité. Oh ! Une voiture arrive bien vite à droite ! ... Il m'a vu. J'accélère... ».*

*« ... Un bus s'arrête... Je peux le dépasser... Derrière moi, une moto est encore loin... Pas de piéton (regard sous la calandre avant)... Je me rabats le plus vite possible pour laisser passer la moto...".*

*(Circulation en ville) « ... Je passe près des véhicules... Je surveille l'ouverture éventuelle des portières des véhicules... Je fais attention aux piétons qui pourraient surgir et en particulier aux enfants qui pourraient être masqués... ».*

### Déroulement de l'épreuve

Le candidat conduit le véhicule **sans aucune instruction** des examinateurs. Toutefois, les examinateurs peuvent :

- 1 – Indiquer une direction à suivre au départ du centre d'examen si le candidat le souhaite.
- 2 – Modifier le parcours en cours d'épreuve en indiquant une autre direction s'ils constatent un parcours et un commentaire «bachotés».
- 3 – Guider le candidat sur le parcours de retour pour assurer le respect du temps réglementaire de l'épreuve.

Le commentaire doit permettre aux examinateurs de comprendre comment le candidat perçoit certaines situations de conduite et les analyses qu'il en fait.

Il doit donc intégrer à la fois la perception, l'analyse et les prises de décisions du candidat dans certaines situations de conduite.

Ce commentaire peut indifféremment porter sur le véhicule, le conducteur, l'environnement, les autres usagers, la réglementation .....

### **Remarques**

***1. Tout ce qui est observable n'a pas forcément à être dit par l'élève, par exemple : « je reviens en troisième, je me place, je ralentis... ».***

***2. Les commentaires portant sur l'application de la réglementation sont parfois utiles, notamment lorsque la circulation est relativement fluide.***

***3. Certaines situations de conduite regroupent de nombreuses informations importantes qui se produisent en simultané. Dans ces cas là, la charge mentale de travail est telle que le conducteur ne peut plus décrire verbalement tout ce qui se passe. Il y a une limite à l'expression verbale pendant qu'on réalise une tâche. Le candidat ne peut en aucun cas être sanctionné s'il abandonne un commentaire pour gérer une situation complexe.***

## **Exemples :**

« ... La rue est très étroite... L'entrée de la cour est masquée à droite... Une moto arrive à vive allure... Le chien ! Apparition subite d'un chien : le commentaire s'arrête ».

(Insertion sur voie rapide) « ... La circulation est dense, la voie (d'insertion) est courte... Je peux m'engager avant le camion... Une voiture noire le dépasse, elle pourrait se rabattre... ! (Fort ralentissement à l'avant, le candidat freine: le commentaire s'arrête) ».

*Le candidat a réagi de façon adaptée. Après sa réaction, le commentaire pourra reprendre pour expliquer ce qui s'est déroulé.*

## **IMPORTANT**

**En aucun cas, cette épreuve ne doit être assimilée à une épreuve de conduite personnelle ou à une épreuve du permis de conduire.** Les éventuelles erreurs de conduite personnelles peuvent être prises en compte, selon leur nature :

- sur un seul des critères d'évaluation cités ci-dessous, en fonction de l'origine de l'erreur ;
- sur le dernier critère intitulé « qualité de l'action », en ce qui concerne l'utilisation rationnelle du véhicule ;
- plus rarement, sur l'ensemble des critères d'évaluation cités ci-après.

**Une faute de conduite isolée ne mettant pas en cause gravement la sécurité n'entraîne pas une note éliminatoire, sauf si l'ensemble de la prestation confirme des lacunes.**

**La pertinence du commentaire est prise en compte dans les trois critères suivants intitulés «qualité de la prise d'information», «qualité de l'analyse», «qualité de la décision» et plus particulièrement dans les deux premiers.**

## **Examineurs**

Il s'agit d'un enseignant de la conduite et au choix d'un délégué du permis de conduire, d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, ou d'un psychologue agréé pour la formation des conducteurs infractionnistes, à défaut, d'un enseignant de la conduite. Les examinateurs peuvent être en activité ou à la retraite.

## **Notation**

L'épreuve est notée sur 20 points (**coef. 1**).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

## **Critères d'évaluation**

Pour chaque critère, des pistes d'observations, sous forme d'indicateurs, sont proposées aux examinateurs sous forme de questions.

### **Ces indicateurs de critères ne sont pas exhaustifs.**

Ils sont donnés pour faciliter le travail d'observation et d'analyse des examinateurs et assurer l'égalité de traitement des candidats.

#### **1 - Qualité de la prise d'informations**

Ce critère permet de vérifier la **capacité** du candidat **à sélectionner rapidement les indices utiles.**

**La qualité de cette prise d'informations est évaluée à partir des commentaires.**

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Le candidat regarde-t-il assez loin ? Assez large ? Assez vite ?
- Détecte-t-il les indices lui permettant de conduire en sécurité ?
- A quel moment sont-ils signalés ? Assez tôt ? Tardivement ?
- Les indices retenus sont-ils pertinents ?
- Sont-ils bien identifiés ?
- Les indices pertinents autres que visuels (auditifs, tactiles...) sont-ils pris en compte ?
- Le candidat indique-t-il des indices surtout formels ? Ou informels ?
- Indique-t-il des dangers lointains alors qu'il en néglige de plus immédiats ?
- Le relevé d'indices dénote-t-il une vigilance suffisamment grande portée à la circulation ?  
A la sécurité ?
- Les éventuelles erreurs de conduite sont-elles dues à une mauvaise détection des indices ?  
A une mauvaise identification des indices ?
- Les commentaires sont-ils clairs, précis, techniques, vivants ?

#### **2 - Qualité de l'analyse**

Ce critère permet d'évaluer la **pertinence de l'analyse des situations.**

**La qualité de l'analyse est évaluée à partir des commentaires.**

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- L'analyse découle-t-elle de la prise d'informations ?
- Les indices sont-ils correctement interprétés en fonction de la situation ?
- L'interprétation permet-elle de prévoir des évolutions possibles de la situation ?
- L'analyse est-elle assez rapide et juste pour permettre des décisions adaptées ?
- Le candidat limite-il son analyse à la manipulation du véhicule ? A la signalisation ? A la réglementation ? A l'infrastructure ?
- Le candidat fait-il porter son commentaire sur les situations, la sécurité, l'aspect social de la conduite (partage de l'espace ..... ) ?
- L'analyse est-elle stéréotypée ? Adaptée à la situation ? Spontanée ? Naturelle ?
- Fait-elle apparaître des hypothèses sur des comportements probables ou possibles ?
- Le candidat a-t-il des difficultés à traiter l'ensemble des informations dans certaines situations ? Ou dans toutes les situations ?
- Les éventuelles erreurs de conduite sont-elles dues à une mauvaise interprétation de la situation ?
- Les commentaires sont-ils clairs ? Précis ? Techniques ? Vivants ? Synthétiques ? ...

### **3 - Qualité de la décision**

Ce critère permet d'évaluer la **rapidité de décision du candidat et sa capacité à anticiper.**

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

**La qualité de la décision est évaluée à partir des commentaires, et à défaut de commentaires, à partir des comportements.**

- Le candidat fait-il preuve d'anticipation dans les décisions ?
- Ses décisions sont-elles adaptées aux indices ? Aux analyses ?
- Ses décisions sont-elles tardives ?
- Ses décisions erronées sont-elles dues à des connaissances insuffisantes ? A l'émotion ? Au manque d'habileté ? A l'inexpérience ?
- Existe-t-il toujours une relation entre le commentaire et la décision ?
- Le candidat hésite-t-il à prendre une décision plutôt qu'une autre malgré l'évidence ?
- Abandonne-t-il un commentaire pour prendre une décision plus pertinente ?

- Les commentaires sont-ils clairs ? Précis ? Techniques ? Vivants ? Synthétiques ?...

#### **4 - Qualité de l'action**

Ce critère permet d'apprécier si **le candidat applique les principes de la conduite rationnelle.**

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Le candidat fait-il preuve d'anticipation dans l'action ? A bon escient ?
- Respecte-t-il les distances de sécurité (devant, derrière, latérales) ?
- Utilise-t-il correctement et avec souplesse : le volant ? La boîte de vitesses ? L'embrayage ?  
Le frein ? L'accélérateur ?
- Les capacités du véhicule sont-elles prises en compte dans certaines situations ?
- Maintient-il des trajectoires stables et régulières en ligne droite ? Dans les courbes ?
- Les contrôles et la mobilité du regard permettent-ils de tenir compte des angles morts ?
- Les contrôles et les avertissements sont-ils effectués correctement ?
- L'allure est-elle adaptée en fonction des circonstances et des limitations de vitesse en vigueur ?
- Le candidat respecte-t-il la signalisation et les règles de circulation ?
- Semble-t-il courtois et tolérant à l'égard des autres usagers ?
- Les actions présentent-elles les aspects d'une conduite préventive ? ...

#### **Remarques générales**

**Les examinateurs se reportent aux dispositions définies pages 10 pour les procédures de notation.**

**Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant  
de la conduite automobile et de la sécurité routière  
(BEPECASER)**

**Session du ..... 200.**

**Épreuve d'admission**

**CONDUITE COMMENTEE**

**Tableau de notation**

<b>CRITERES DE NOTATION</b>	<b>NOTES</b>					
Qualité de la prise d'informations	0	1	2	3	4	5
Qualité de l'analyse	0	1	2	3	4	5
Qualité de la décision	0	1	2	3	4	5
Qualité de l'action	0	1	2	3	4	5

Noms et parafes des examinateurs :

Note proposée : /20

Note attribuée par le jury :

/20

## CONDUITE COMMENTEE

Rappel de l'objectif : cette épreuve a pour objet de vérifier que le candidat est capable d'analyser des situations de conduite et d'exprimer les résultats de cette analyse dans des termes lui permettant d'enseigner la conduite, en développant notamment les techniques d'anticipation.

### OBSERVATIONS

TPS	POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
	Qualité de la prise d'informations	
	Qualité de l'analyse	
	Qualité de la décision	
	Qualité de l'action	

**OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES**



## PEDAGOGIE SUR VEHICULE

**Durée de l'épreuve 65 minutes**

### Objectif de l'épreuve

**Cette épreuve est destinée à apprécier, dans cette situation didactique, les qualités pédagogiques du candidat dispensant un cours pratique à un élève conducteur en formation initiale à la conduite automobile, filière traditionnelle de la catégorie B ou filière de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). Cet élève a suivi une formation pratique minimum de 3 heures en circulation.**

**Si l'approche psychologique et pédagogique est prépondérante dans cette épreuve, pour autant les contenus réglementaires ou techniques n'ont pas à être négligés.**

### Déroulement de l'épreuve

Juste avant l'épreuve, le candidat tire au sort l'élève conducteur à qui il doit dispenser son cours.

**Avant le début de l'épreuve, les examinateurs indiquent au candidat qu'il sera en face à face pédagogique avec l'élève conducteur pendant 55 minutes, qu'il bénéficiera, après la sortie de l'élève conducteur du véhicule, de 5 minutes pour préparer l'explication de sa démarche pédagogique également d'une durée de 5 minutes.**

**Les examinateurs indiquent également au candidat que sa prestation doit tenir compte du REMC, et qu'elle doit être en lien avec la matrice GDE.**

**La préparation de l'entretien a lieu dans le véhicule. Elle est réalisée individuellement par le candidat et chacun des examinateurs.**

Après avoir pris connaissance du livret de l'élève conducteur, le candidat adapte son enseignement au niveau de l'élève conducteur. Il a l'entière initiative de l'organisation de la séance et du choix de l'itinéraire. Il peut demander aux examinateurs de lui indiquer des zones de travail dont il définit lui-même les caractéristiques. Mais en aucun cas, la prestation ne doit se faire sous guidage permanent des examinateurs.

***Le candidat peut utiliser les documents mentionnés page 45.***

Pendant l'épreuve, il peut occuper le siège du conducteur à la place de l'élève conducteur pour faire des démonstrations.

Le candidat gère son temps en tenant compte des critères d'évaluation.

### Examineurs

Il s'agit d'un enseignant de la conduite et au choix d'un délégué du permis de conduire, d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, ou d'un professionnel de la formation des formateurs, un chargé de mission de sécurité routière ou un intervenant départemental de sécurité routière, un psychologue agréé pour la formation des conducteurs infractionnistes.

## Notation

L'épreuve est notée sur 20 points (**coef. 3**). Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

## Critères d'évaluation

Pour chaque critère, des pistes d'observations, sous forme d'indicateurs, sont proposées aux examinateurs sous forme de questions.

### **Ces indicateurs de critères ne sont pas exhaustifs.**

Ils sont donnés pour faciliter le travail d'observation et d'analyse des examinateurs et assurer l'égalité de traitement des candidats.

## **ATTENTION**

En fonction des évaluations statique et dynamique, le candidat peut être amené soit à travailler un ou des objectif(s) du livret d'apprentissage, soit à procéder à un éventuel bilan d'étape, ou à mettre en oeuvre l'évaluation des compétences acquises en fin de formation initiale.

En effet, le bilan d'étape tout comme l'évaluation finale de la formation initiale sont des actes de formation importants. Il est normal qu'il puisse être mis en place lors des épreuves de l'examen du BEPECASER dès lors que le candidat observe bien les procédures de son organisation.

### **A - Relation avec l'élève**

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à **établir et à maintenir une relation positive** avec l'élève conducteur. La qualité de la communication avec l'élève pendant toute la prestation est évaluée à travers ce critère. (attention : la qualité de la relation pédagogique est évaluée dans le critère intitulé « développement du cours »).

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat se présente-t-il ? Comment ?
- S'intéresse-t-il à son élève ? A son bien-être, son confort ?
- A-t-il une attitude ouverte ? Le sens du contact ? Facilite-t-il l'échange ?
- Propose-t-il un cadre de relation ? Lequel ? Comment ?
- Regarde-t-il son élève quand il lui parle ?
- Est-il à l'écoute de son élève ? Le comprend-t-il ?
- Cherche-t-il à savoir s'il est compris ?
- D'un point de vue relationnel, tient-il compte des réactions de son élève ? Comment ?

- Est-il rassurant ? Protecteur ? Paternaliste ? Convaincant ? Chaleureux ? Sérieux ? Sévère ? Naturel ? Artificiel ?
- Est-il dynamique ? Agité ? Inquiet ? Calme ? Rassurant ? Indifférent ?
- Manifeste-t-il suffisamment d'aisance verbale ou physique ?
- Ses propos sont-ils clairs ? Adaptés ? ...

## **B - Détermination de l'objectif**

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à **connaître son élève conducteur et à l'évaluer pour déterminer un ou des objectifs pédagogiques adaptés ou à mettre en œuvre un bilan d'étape ou une évaluation finale**

0	1	2	3
---	---	---	---

### **1 - Évaluation statique**

#### **a - Evaluation générale**

- Le candidat cherche-t-il à connaître son élève conducteur notamment en tant qu'usager de la route et futur conducteur (niveau, progression, expériences de la circulation, apprentissages précédents, centres d'intérêt, motivations dans leurs déplacements, attentes, demandes, leur crainte dans les déplacements) ?
- Cherche-t-il à connaître les représentations de son élève (ce qu'il pense de la conduite, comment il le pense et pourquoi il le pense) ?

#### **b- Evaluation spécifique**

- Prend-t-il connaissance de la fiche de suivi ? La commente-t-il ? Fait-il commenter le livret par l'élève ? Cherche-t-il d'autres indications que celles contenues dans le livret ? Comment ?
- Utilise-t-il le livret pour l'évaluation ? Seulement le livret ?
- Le candidat formule-t-il les tâches de conduite qu'il se propose d'évaluer ?
- Le candidat arrive-t-il à faire émerger de la part de l'élève conducteur ce qu'il est capable de réaliser en termes de tâches de conduite ?

### **2 - Évaluation dynamique**

- L'évaluation dynamique est-elle en relation avec le bilan de l'évaluation statique ?
- Utilise-t-il les contenus réglementaires, techniques pour construire de manière rationnelle et pertinente son évaluation ?

- Le candidat, pendant cette évaluation, relève-t-il oralement les différents points observés (positifs et négatifs) ?
- Ces remarques suscitent-elles chez l'élève conducteur une auto réflexion ?
- Communique-t-il à son élève conducteur le résultat de ce bilan ?

### **3 - Détermination et choix du ou des objectifs**

- Les évaluations ont-elles fait l'objet d'un bilan ? Comment ? Le bilan est-il juste ? Le justifie-t-il à son élève ?
- Communique-t-il le résultat de ce bilan à son élève ? Comment ?
- A l'issue de ce bilan :
  - a) Le candidat choisit-il un ou des objectifs pédagogiques ? Des sous-objectifs ? Comment ? Sont-ils conformes au REMC ? Au livret ?
  - Le candidat situe-t-il l'objectif choisi dans une des compétences définies dans le REMC ?
  - Comment les objectifs sont-ils présentés ? Sont-ils adaptés au niveau de l'élève ?
  - Sont-ils définis assez tôt ou trop tardivement ?
  - Le candidat propose-t-il une démarche pour atteindre le ou les objectifs ?
  - b) Le candidat décide-t-il de mettre en oeuvre un bilan d'étape ou l'évaluation des compétences acquises ? Est-il ou elle justifié(e) ?
  - Propose-t-il des règles pour le déroulement du cours ? Des techniques ? Des exercices ? Des outils ? Des bilans ?
  - Propose-t-il un résultat attendu pour procéder éventuellement à une évaluation terminale ?

### **IMPORTANT**

**La discussion sur le choix d'un ou de plusieurs objectifs intervient donc après une évaluation "statique" (à partir du livret et/ou de l'entretien avec l'élève) et après une évaluation "dynamique" qui infirme ou confirme l'évaluation "statique". En conséquence, le candidat peut éventuellement retravailler un objectif déjà validé dans le livret. Il lui appartiendra ensuite d'expliquer la pertinence de son choix.**

**Les examinateurs indiquent sur la fiche d'observations le ou les objectifs fixé(s) par le candidat.**

### **C - Développement du cours**

Ce critère sert à apprécier la façon dont le candidat **construit et adapte le développement du cours** en fonction des évaluations statique et dynamique, de l'objectif et des réactions de l'élève conducteur.

0	1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

*Ce critère noté sur 8 points comprend deux sous-critères « attitude pédagogique – méthodes pédagogiques » et « maîtrise des contenus ». Les examinateurs doivent réguler leur notation en attribuant 4 points maximum pour l'attitude et les méthodes pédagogiques et 4 points maximum pour les contenus.*

### **Sous critère n°1 : L'attitude et les méthodes pédagogiques**

- Le cours s'appuie-t-il sur l'évaluation ?
- Poursuit-il l'objectif visé ? Si non pourquoi ?
- L'objectif est-il modifié ou adapté ? Est-ce justifié à l'élève conducteur ?
- Le candidat suit-il une progression ?
- Va-t-il du plus simple au plus compliqué ?
- Utilise-t-il des exemples, des démonstrations, le guidage ? Est-ce judicieux ? Adapté à l'élève ?
- Laisse-t-il faire l'élève, l'accompagne-t-il ? Le guide-t-il en dehors des indications de direction ? Le guidage est-il continu ? Dégressif ? Juste ? Précis ?
- Laisse-t-il suffisamment d'autonomie à l'élève ?
- Les explications sont-elles utiles ? Claires ? Décomposées ? Progressives ? Adaptées ? Techniques ? Psychologiques ? Réglementaires ?
- Fait-il des dessins, des schémas ? Sont-ils exacts, explicites ?
- Propose-t-il des exercices ? Adaptés à l'élève ? A l'objectif ? Aux possibilités du terrain ?
- Est-il directif ? Dirigiste ?
- Souligne-t-il les réussites de son élève ?
- Comment réagit-il à ses erreurs ?
- D'un point de vue pédagogique, tient-il compte des réactions de l'élève (émotivité, fatigue, charge mentale, excès ou insuffisance d'assurance ....) ?
- La sécurité est-elle assurée ? Si oui, comment ?
- Les interventions aux doubles commandes sont-elles pertinentes ? Du point de vue de la sécurité ? Du point de vue pédagogique ?
- Le candidat utilise-t-il la conduite commentée ? Comme outil de démonstration ? Incite-t-il son élève à la conduite commentée ? Par des exercices ? Comme outil d'évaluation ? Est-ce judicieux ?

- Procède-t-il à un bilan d'étape ? Est-il cohérent avec les acquis de l'élève conducteur ? Est-il justifié par les évaluations statiques et dynamiques ? Est-il justifié ?

- Donne-t-il à l'élève les moyens d'évaluer ses résultats ?

### **Sous critère n°2 : Maîtrise des contenus**

- Les contenus sont-ils exacts ou erronés ?

- S'appuient-ils sur les évaluations ?

- Sont-ils adaptés à l'objectif ?

- Sont-ils utiles à l'élève ? Apportent-ils une réelle plus value, débouchent-ils sur une réflexion sur le risque ?

- Les contenus réglementaires, techniques sont-ils présentés de façon claire ? Ordonnée ? Structurée ? Argumentée ?

### **D - Bilan**

Ce critère sert à apprécier la capacité du candidat à restituer l'ensemble de la séance dans une progression générale. En fonction du ou des objectifs travaillé(s), le candidat doit pouvoir mesurer l'écart éventuel entre le niveau de l'élève en début de séance et celui atteint à la fin, mettre en avant ses progrès réalisés et lui donner la possibilité d'évaluer sa progression.

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat vérifie-t-il si le ou les objectif(s) est ou sont atteint(s) ? Si non pourquoi ? Est-ce judicieux ?

- L'évaluation est-elle cohérente par rapport à l'objectif ou aux objectifs fixé(s) ?

- Le résultat de l'évaluation est-il communiqué clairement à l'élève conducteur ?

- L'élève conducteur participe-t-il à ce bilan ?

- Le bilan permet-il à l'élève conducteur de mesurer ses progrès ou ses difficultés ?

- Renforce-t-il les acquis par des contenus réglementaires, techniques, exacts et précis ?

- Le candidat souligne-t-il les points positifs ou négatifs ?

- Rappelle-t-il les grandes lignes du cours ?

- Replace-t-il la séance dans une progression d'ensemble en lien avec les compétences définies dans le REMC ?

- Cela débouche-t-il sur d'autres objectifs pour d'autres séances de formation ?
- Le candidat guide-t-il l'élève conducteur dans l'utilisation de son livret ? L'invite-t-il à inscrire au crayon le résultat de son évaluation ?
- Utilise-t-il lui-même la fiche de suivi de formation de l'élève conducteur ?

### **E - Explications sur la démarche pédagogique**

Ce critère permet d'apprécier les capacités du candidat **à prendre du recul sur la cohérence de sa démarche**, à **situer son cours dans les niveaux de la matrice GDE** et à **s'auto évaluer**. Il permet ainsi de réfléchir sur une éventuelle régulation pédagogique de sa pratique.

**Le candidat sera amené à préciser où il situait son intervention au travers de la matrice GDE et notamment à quel(s) niveau(x).**

A l'issue du face à face pédagogique, l'élève conducteur sort du véhicule, le candidat dispose alors de 5 minutes pour préparer son entretien. Ensuite, le candidat dispose de 5 minutes pour expliquer aux examinateurs ses choix en matière de démarche pédagogique et répondre à leurs questions éventuelles.

**C'est le seul moment où les examinateurs peuvent intervenir**. Il convient de souligner que les examinateurs n'ont pas à interroger le candidat sur d'éventuelles erreurs de contenus réglementaires et/ou techniques.

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le candidat sait-il faire le point sur sa prestation ? Est-il capable d'expliquer le déroulement de la séance et les liens entre les différentes étapes de sa démarche ? De souligner les aspects positifs, négatifs ?
- Peut-il s'expliquer sur ses choix en matière de méthodes, techniques ou supports pédagogiques? Sur ses changements éventuels de méthodes en cours de séance ?
- Quelles étaient ses intentions pédagogiques ?
- Au terme de l'analyse, quels enseignements tire-t-il de l'analyse du déroulement de la séance concernant :
  - . L'évaluation initiale, le(s) objectifs ;
  - . Les contenus abordés ;
  - . Le choix du lieu et du moment des exercices ;
  - . Le choix et l'utilisation des outils, supports, techniques, méthodes ;
  - . La motivation, la participation, l'activité de l'élève ;
  - . L'évaluation de fin de séance, le bilan.

**NB : L'explication sur la démarche pédagogique doit être à l'initiative du candidat et lui permettre de formuler une analyse critique de sa prestation et de faire part de ses impressions. Les interventions des examinateurs doivent favoriser cette expression.**

**Aucune impression des examinateurs ne doit donc transparaître.**

Remarques générales

Les examinateurs se reportent aux dispositions définies pages 10 pour les procédures de notation.

**Ils écrivent leurs commentaires et leurs notes individuelles sur des documents prévus ci après.**

\*  
\* \*





## PEDAGOGIE SUR VEHICULE

Rappel de l'objectif : cette épreuve est destinée à apprécier, dans cette situation didactique, les qualités pédagogiques du candidat dispensant un cours pratique à un élève conducteur en formation initiale à la conduite automobile, filière traditionnelle de la catégorie B ou filière de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). Cet élève a suivi une formation pratique minimum de 3 heures en circulation.

Si l'approche psychologique et pédagogique est prépondérante dans cette épreuve, pour autant les contenus réglementaires ou techniques n'ont pas à être négligés.

Session du ..... 20..

Candidat n° .....

Intitulé de l'objectif défini : .....

TPS		POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
	<b>RELATION AVEC L'ELEVE</b>		
	<b>DETERMINATION DE L'OBJECTIF</b>  - Evaluation statique : - Évaluation générale - Evaluation spécifique  - Evaluation dynamique : - en lien avec l'évaluation statique  - Bilan  - Détermination et choix du ou des objectifs en lien avec la sous-compétence associée		

TPS		POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
	<p><b>DEVELOPPEMENT DU COURS</b></p> <p><u>Attitude et méthodes Pédagogiques, assure sécurité</u></p> <p><u>Maitrise des contenus</u></p>		
	<p><b>BILAN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- exercice ;</li> <li>- auto-évaluation de l'élève conducteur.</li> </ul> </li> <li>- réflexion sur les représentations, les risques ;</li> <li>- participation de l'élève ;</li> <li>- analyse du candidat ;</li> <li>- perspective.</li> </ul>		
	<p><b>EXPLICATIONS SUR LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recul sur le cohérence de la démarche mise en place ;</li> <li>- auto-évaluation du candidat.</li> <li>- Positionnement dans la matrice GDE</li> </ul>		

REMARQUES COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES

## EPREUVES DE RATTRAPAGE

Les candidats non admis aux épreuves d'admission dont la moyenne générale est égale ou supérieure à **8/20 (soit 72 points sur 180)** sans note éliminatoire ainsi que les candidats dont la moyenne générale est égale ou supérieure à **12/20 (soit 108 points sur 180)** avec une seule note éliminatoire sont autorisés à se présenter à des épreuves de rattrapage.

Ils se soumettent à nouveau aux seules épreuves où ils ont obtenu une note inférieure à **10 sur 20**. Pour établir les résultats définitifs de l'examen, seules sont prises en compte les notes les plus favorables aux candidats, enregistrées soit aux épreuves d'admission, soit à celles de rattrapage. Toutefois, **toute note inférieure à 7/20** obtenue à l'une des épreuves de rattrapage est éliminatoire.

## LISTE DES OUVRAGES OU DOCUMENTS AUTORISÉS PENDANT LA PRÉPARATION DES ÉPREUVES ET PENDANT LES ÉPREUVES

### CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Le code de la route (toutes éditions confondues)

*Ces ouvrages peuvent être accompagnés de photocopies des textes officiels parus récemment collés aux lieux et places des anciens textes ou laissés librement dans les ouvrages. Des éditions électroniques de ces textes récents sont également acceptées.*

### PEDAGOGIE EN SALLE

- Les ouvrages autorisés à l'épreuve de contrôle des connaissances ;
- Le bilan annuel de la sécurité routière en France (La documentation française) ;
- Les grands thèmes de la sécurité routière (La documentation Française) ;
- Le référentiel d'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) ;
- Le guide pour la formation des automobilistes (La documentation française) ;
- Le guide du formateur recouvrant le REMC (toutes éditions confondues) ;
- Le code de la conduite (La documentation française) ;
- Les livrets d'apprentissage de la conduite des différentes catégories de véhicules.

### PEDAGOGIE SUR VEHICULE

- Le guide pour la formation des automobilistes (La documentation française) ;
- Le guide du formateur recouvrant le REMC (toutes éditions confondues) ;
- Le référentiel d'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) ;
- Un livret d'apprentissage ;
- Une fiche de suivi de formation ;
- Des objets (ardoises), des maquettes (avec véhicules et panneaux en miniature), des schémas préétablis.

#### *Pour l'ensemble des épreuves :*

##### *Sont interdits :*

- *Les ouvrages ou documents comportant annotation personnelle manuscrite ou dactylographiée, sauf les références aux mises à jour ;*
- *Les fiches personnelles ;*
- *Les calculatrices ;*
- *Les moyens techniques de communication (téléphone portable...).*

##### *Sont acceptés :*

*Repères non annotés, trombones, onglets de couleur non annotés, regroupant ou séparant des pages, feuilles de paper-board.*